

<b>TARIFICATION ANNUELLE ❶</b>		
<b>Externe</b>	Contribution des Familles ❷	<b>616 €</b>
<b>Pique-Nique</b>	Contribution des Familles + accès au self	<b>785 €</b>
<b>Demi-Pension</b>	Contribution des familles + Repas	<b>1532 €</b>
<b>Pension</b>	Contribution des familles + Repas + Hébergement	<b>3255 €</b>

**❶ A cette somme s'ajoute une provision pour frais annexes d'un montant de 250 €**

Comprenant les frais suivants : Cotisation association LAB, livres, pénalité perte carte de self ou livret de correspondance (10 €), papeterie et travaux de reprographie, taxe sur le droit de reprographie. Assurance obligatoire pour tous, contre les accidents du travail, carnet de correspondance, Forfait Covid 19 : les frais sont majorés du *coût des frais sanitaires supplémentaires générés par l'application des gestes barrières, mesures de désinfection ... soit 20 €/élève et par an*

**Une régularisation en fin d'année scolaire sera faite sur les dépenses réelles de l'année.**

Ces frais annexes sont intégrés au prélèvement mensuel.

**❷ Contributions pour un externe concernent : les frais d'animation, de surveillance en cours de journée (permanences, études, contrôles surveillés, goûter, etc...) de maintenance et de rénovation des aménagements, équipements et bâtiments.**

**TARIF REPAS INDIVIDUEL (pour les externes ou pique-nique) : 7,80 € / repas**

**Remarques :**

- L'inscription ou la réinscription **ne devient effective qu'après le versement de début juillet**, cette somme faisant partie du montant global annuel.
- En cas de désistement, pour cause de force majeure, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire, 50 % du versement de juillet sont récupérables.
- Les changements **de régime** ne sont autorisés **qu'à titre exceptionnel sur demande écrite**
- Les périodes de stages ne sont pas déductibles. Elles sont déjà prises en compte dans le montant annuel.
- Mise à disposition outil digital : 99 €/an.
- Forfait Formation A Distance (FOAD) 10€/semaine de FOAD le cas échéant
- Pour les internes, un état des lieux du matériel et du mobilier mis à la disposition sera effectué à la rentrée. La somme de 90 € sera facturée en garantie. Son remboursement s'effectuera en fin d'année, après constat des lieux, et régularisation en fonction des dégradations observées.
- **Pour le règlement, nous vous conseillons d'opter pour le prélèvement automatique**
- Les paiements par chèque sont à libeller à l'ordre de : **Institut de GENECH – site Bavay**
- Les montants couvrent les frais du lundi matin au vendredi soir, et tiennent compte des semaines d'absence pour stages, voyages d'étude, vacances scolaires ou jours d'absence dans les semaines de scolarité (journée pédagogique etc...)



## REGLEMENTS

➤ **Acompte de juillet :**

Une confirmation d'inscription est demandée en juillet :

Externe : 160 € / Pique-nique : 260 € / Demi-pension : 260 € / Interne : 350 €

➤ **Mensualité :**

Après l'acompte de juillet, prélèvements automatiques selon le tableau ci-dessous :

	Externe	Pique-Nique	Demi-Pension	Pension
<b>Contributions financières</b>	<b>616 €</b>	<b>785 €</b>	<b>1532 €</b>	<b>3255 €</b>
Provision sur frais annexes	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €
Garantie pour la Chambre				+ 90 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>866 €</b>	<b>1035 €</b>	<b>1782 €</b>	<b>3595 €</b>
<b>Votre versement de juillet</b>	- 160 €	- 260 €	- 260 €	- 350 €
<b>TOTAL (reste à payer)</b>	<b>706 €</b>	<b>775 €</b>	<b>1522 €</b>	<b>3245 €</b>
<b>Prélèvement en 10 mensualités</b>	<b>70.60 €</b>	<b>77.50 €</b>	<b>152.20 €</b>	<b>324.50 €</b>
<i>Remarque : le montant peut varier en fonction de l'attribution d'une bourse</i>				
<i>Début juillet : émission d'une facture de régularisation éventuelles des frais (en + ou en -)</i>				

- **Pour bénéficier du prélèvement automatique** : (à renouveler chaque année)

**Retournez au secrétariat le mandat de prélèvement complété,  
signé et accompagné de votre relevé d'identité bancaire (RIB)**

